



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 11 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le onzième jour de mars 2019 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Appel d'offre 2019-01 Chargeur sur roues et souffleur
- 2.4. Lot 4 340 596
- 2.5. PRIMADA résolution
- 2.6. Suivi appel d'offre 2018-13 Camion avec équipements déneigement
- 2.7. Suivi budgétaire
- 2.8. Avis de motion Modification règlement de zonage
- 2.9. Adoption projet de règlement - 372-2019 Modification du règlement de zonage

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Terrain #19, rue des Pins
- 3.3. Hydro Québec (servitude)
- 3.4. Implantation d'un pont sur la rivière Chaudière
- 3.5. Quincaillerie Poulin, Lussier et filles - nouveau projet

4. Travaux publics

- 4.1. Journalier sur appel - banque de noms
- 4.2. Coordonnateur des travaux publics - départ
- 4.3. Plan et devis trottoirs
- 4.4. Suivi plaintes haie de cèdres rue Bélair

4.5. Tracteur et souffleur

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention février 2019

5.2. Plan de mise en oeuvre Services incendie St-Odilon

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Club de motoneige des Etchemins)

6.2. Budget OMH 2019

6.3. Tour de Beauce

6.4. Resto la 3e mi-temps

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 35-03-2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

Résolution 54-03-2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2. Adoption des comptes

Résolution 36-03-2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de février 2019 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 142 721.38\$.

Adoptée

3. Appel d'offre 2019-01 Chargeur sur roues et souffleur

Résolution 37-03-2019

Il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

D'annuler l'appel d'offre 2019-01 Chargeur sur roues et souffleur.

Adoptée

4. Lot 4 340 596

Résolution 38-03-2019

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la propriétaire du lot 4 340 596 concernant l'annulation des intérêts sur le compte de taxes;

ATTENDU QUE ces intérêts sont dûs au non-paiement des taxes 2018;

ATTENDU QUE la propriétaire en question a déménagé sans avertir la Municipalité et que le compte de taxes 2018 et 2019 a été envoyé à l'ancienne adresse;

ATTENDU QUE selon l'article 130 du *Code de procédure civile* prévoit que la notification d'un document légal à la dernière adresse connue est valide;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande.

Adoptée

5. PRIMADA résolution

Résolution 39-03-2019

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé en 2018 une demande d'aide financière dans le sous-volet 2.5 du programme d'infrastructure Québec-Municipalié (PIQM pour la réfection de trottoirs;

ATTENDU QU'à la suite de la récente réorganisation des programmes d'aide financière en infrastructures du Ministère, ce Programme a été fermé et que le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) prend toutefois le relais;

ATTENDU QUE la demande de la Municipalité a été transférée dans le PRIMADA et qu'à la suite de son analyse, celle-ci a été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE des renseignements supplémentaires doivent être transmis au Ministère afin de finaliser l'évaluation du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Paroisse a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Paroisse s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continu de l'infrastructure visée;

QUE la Paroisse assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

6. Suivi appel d'offre 2018-13 Camion avec équipements déneigement

Résolution 40-03-2019

ATTENDU QUE le camion avec équipement à neige a été livré le 26 février dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité aurait dû en prendre possession en décembre 2018 et qu'une pénalité était prévue à l'appel d'offre;

ATTENDU QUE l'appel d'offre ne prévoyait pas l'ajout de pattes aux bennes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'entente offerte par le soumissionnaire, soit de diminuer le prix à payer de 3 000\$ avant taxes et de recevoir gratuitement l'ajout des pattes aux bennes représentant une valeur de 3 000\$.

Adoptée

7. Suivi budgétaire

L'état des résultats au 28 février est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

REVENUS	Budget	au 28 février	%
DE FONCTIONNEMENT			
Taxes	1 773 962	1 798 433	101.38%
Paiements tenant lieu de taxes	13 820	1 403	10.15%
Services rendus	198 494	2 983	1.50%
Impositions de droits	12 500	15	0.12%
Amendes et pénalités	2 000	324	16.20%
Intérêts	7 000	2 228	31.83%
Autres revenus	25 000	0	0.00%
Transfert	203 719	16 500	8.10%
Total de fonctionnement	2 236 495	1 821 886	81.46%
IMMOBILISATIONS			
Transfert (subv immo)	159 100	0	0.00%
TOTAL REVENUS	2 395 595	1 821 886	76.05%
DÉPENSES			
DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	333 907	52 959	15.86%
Sécurité publique	215 614	10 458	4.85%
Transport routier	740 877	118 899	16.05%
Hygiène du milieu	304 195	21 168	6.96%
Santé et bien-être	48 110	31 364	65.19%
Aménagement, urbanisme et développement	71 237	23 916	33.57%
Loisirs et culture	249 844	80 631	32.27%
Frais de financement	33 503	0	0.00%
Remboursement de la dette à long terme	162 900	0	0.00%
Réserve financière	20 000	0	0.00%
Total de fonctionnement	2 180 187	339 395	15.57%
IMMOBILISATIONS			
Administration générale	2 000	0	0.00%
Sécurité publique	5800	0	0.00%
Transport routier	240 000	0	0.00%
Hygiène du milieu	0	0	#DIV/0!
Santé et bien-être	341 706	0	0.00%
Aménagement, urbanisme et développement	139 508	0	0.00%
Loisirs et culture	59 100	0	0.00%
Propriétés destinées à la revente	0	0	#DIV/0!
Total immobilisation	788 114	0	0.00%
TOTAL DÉPENSES	2 968 301	339 395	11.43%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			

Surplus accumulé affecté	0	0	#DIV/0!
Financement	-505 706	0	0.00%
Réserve financière et fonds réservé	-67 000	0	0.00%
Produit de cession	0	0	#DIV/0!
Total autres activités financières	-572 706	0	0.00%
Surplus (déficit)	0	1 482 491	1

8. Avis de motion Modification règlement de zonage

Monsieur le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 372-2019 concernant la modification du règlement de zonage.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

9. Adoption projet de règlement - 372-2019 Modification du règlement de zonage

Résolution 41-03-2019

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le 1er décembre 2014 le règlement de zonage 324-2014;

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil désire :

- Ajouter la classe d'usage « C-41 » Vente au détail de biens d'équipement et les services connexes dans la zone M-72;
- Modifier les règles pour l'implantation des abris d'hiver et des constructions accessoires en cour avant ;
- Préciser l'article 18 portant sur la marge de recul avant d'une construction industrielle.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 mars 2019 ainsi qu'une présentation du projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le projet de règlement numéro 372-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 324-2014 et les amendements subséquents.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de février 2019 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Terrain #19, rue des Pins

Résolution 42-03-2019

ATTENDU QU'un acquéreur potentiel désire un terrain entre 14 et 15 000 p² dans le développement des Lilas, soit le terrain #19;

ATTENDU QUE ce terrain est actuellement de 12 415 p²;

ATTENDU QUE le futur acquéreur désire bâtir à l'été 2020 ou au printemps 2021 et que le déboisement commencerait cette année;

ATTENDU QU'une prolongation de réseau est nécessaire pour acquiescer à cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande pour le terrain #19;

DE modifier la superficie des lots;

DE faire les actions nécessaires pour prolonger la rue des Pins et débiter la rue des Cerisiers.

Adoptée

3.3 Hydro Québec (servitude)

Résolution 43-03-2019

ATTENDU QU'un projet de prolongation du réseau électrique d'Hydro-Québec doit être réalisé dans la rue Commerciale et qu'une convention doit être signée;

ATTENDU QUE cette convention prévoit les obligations de la Municipalité et le détail de la servitude pour l'implantation du réseau électrique;

ATTENDU QUE des démarches pour les droits réels de servitude devront être faites auprès des propriétaires concernés autres que la Municipalité;

ATTENDU QUE des travaux de préparation devront être faits avant le début du prolongement du réseau électrique, dont la préparation des niveaux existants des terrains;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité St-Odilon-de-Cranbourne ladite convention.

Adoptée

3.4 Implantation d'un pont sur la rivière Chaudière

Résolution 44-03-2019

ATTENDU QUE les entreprises de la région doivent s'assurer de faciliter l'accès et la mobilité des employés aux entreprises de toute la région, et ce 365 jours par année afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE le transport routier est un élément fondamental de la vitalité économique de la région et qu'il doit être géré de façon à assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers et un développement harmonieux de l'industrie agroalimentaire, touristique, commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE le pont en acier enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 a été construit en 1908, requiert régulièrement des travaux d'entretien de la structure et de la surface de roulement, qu'une contrainte de charges est prescrite pour la circulation de véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'accès entre les deux rives est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière Chaudière, particulièrement à la hauteur de Saint-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables mais aussi aux autres ponts sur la rivière Chaudière affectant ainsi la sécurité des résidents pour l'accès aux services d'urgence en plus d'interrompre les activités économiques;

ATTENDU QUE la sécurité des automobilistes est primordiale et que selon des données répertoriées obtenues par la Sûreté du Québec, il y a en moyenne 5 accidents par année causés par le pont à une voie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mobiliser tous les efforts pour remettre à niveau les infrastructures de transport de façon à augmenter la sécurité et la fluidité du transport et faciliter la connexion entre les deux (2) rives de la rivière Chaudière en planifiant dans les plus brefs délais un pont neuf à un endroit excluant la possibilité d'inondation et permettant de rejoindre plus facilement l'autoroute 73;

De plus, nous demandons au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prévoir une rencontre avec les municipalités concernées et la MRC Robert-Cliche afin d'échanger davantage sur les problématiques et sur les pistes de solutions

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Journalier sur appel - banque de noms

Résolution 45-03-2019

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler sa banque de noms pour combler des postes de saisonniers et sur appel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE publier dans le prochain journal local Echodilon une annonce pour renflouer la liste de rappel au niveau des journaliers et des saisonniers au déneigement.

Adoptée

4.2 Coordonnateur des travaux publics - départ

La directrice générale informe le conseil de la démission du coordonnateur aux travaux publics. Une offre d'emploi a été rédigée et sera publiée sur différents sites internet et dans l'Hebdo régional.

4.3 Plan et devis trottoirs

Résolution 46-03-2019

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un projet dans le programme PRIMADA pour la réfection de trottoir;

ATTENDU QUE des plans et devis des trottoirs sont nécessaires;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à la firme d'ingénierie WSP, soit:

1- Plans et devis :

- Présélection des trottoirs ou bordures à faire par la municipalité (localisation exacte)
- Visite des lieux, mesurage, photos et cueillette d'information par WSP, accompagné de la municipalité
- Préparation d'un plan général de localisation des interventions et coupes types de construction
- Estimation du coût des travaux
- Préparation d'un devis administratif et technique
- Préparation d'un permis de voirie et coordination avec le MTQ
- Suivi du processus d'appel d'offres
- Préparation d'addenda si requis, analyse des soumissions et recommandation
- Préparation des documents pour construction

2- Surveillance bureau :

- Réunion de démarrage et compte rendu (1 visite)
- Assistance bureau lors de la réalisation des travaux (1 visite)
- Suivi administratif du dossier incluant :
 - o Documents contractuels
 - o Directives de changement au besoin
 - o Demandes de paiement
 - o Réception des travaux (2 visites : provisoire et définitive)
 - o Appel d'offres pour un laboratoire et coordination durant les travaux.

3- Surveillance chantier par un technicien (selon la méthode horaire) pour les travaux de réfection de ponceaux seulement:

- Présence à temps partiel d'un technicien au chantier. Environ 25 h par semaine (\pm 3 journées par semaine, basé sur 2 semaines de travaux anticipés) pour un budget d'heures total de \pm 50 heures
- Taux horaire de 75 \$/h pour un technicien intermédiaire et 65\$/hr pour un technicien junior
- Dépenses de transport (0,58 \$/km) et de repas en sus;
- Tenue d'un journal de chantier (rapports, photos, avis);
- Suivi des quantités;

- Coordination avec le laboratoire.

Les services excluent :

- Relevés de terrain détaillés et mise en plan;
- Corrections de profil dans les secteurs plus problématiques (entente à faire en temps et lieu, si requis)
- Demande d'autorisation au MDDELCC – non requis;
- Plans d'emprise à fournir par la municipalité;
- Inventaire écologique par des biologistes (milieu humide, cours d'eau, etc.) – non requis;
- Caractérisation environnementale phases 1 complète, 2 et 3;
- Étude géotechnique.

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants:

- 1- Plans et devis (forfaitaire) : 3 980\$ (+ taxes)
- 2- Surveillance bureau (forfaitaire) : 4 330\$ (+ taxes)
- 3- Surveillance chantier par un technicien (horaire, pour 2 semaines de travaux)
:
 - a. Présence au chantier : ±3 760\$ (+ taxes, pour un technicien intermédiaire)
 - b. Dépenses : ± 400\$ (+ taxes)

Pour un total anticipé de ±12 470\$ (+ taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'engager la firme WSP pour les réalisations des plans et devis de la réfection des trottoirs.

Adoptée

4.4 Suivi plaintes haie de cèdres rue Bélair

Une plainte avait été logée en janvier pour le bris d'une haie de cèdres dans la rue Bélair. Un conseiller informe le conseil que la haie de cèdres a finalement été brisée par le propriétaire et non la Municipalité.

4.5 Tracteur et souffleur

Résolution 47-03-2019

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le souffleur et le tracteur;

ATTENDU QU'une évaluation des réparations sur le souffleur est fournies par M. Augustin Lemieux d'Avantis Coopérative, soit:

- vis pleine avec pointe de diamant (2)
- bearing de vis neuf (4)
- tambour extérieur
- téflon autour du tambour
- fan 5 palettes
- déflecteur du haut et du centre en haut
- attache de déflecteur et pin du déflecteur
- shaft du fan dans la transmission avec les deux bearing
- tous les seal des deux gear box

ATTENDU QUE ces réparations sur le souffleur sont évaluées à :

- Pour les pièces à 10 543.62 \$;
- Pour la main d'œuvre pour environ 3 jours à 96.00 hrs x 24 hrs donc 2 300 \$;
- Pour un total de 12 843.62\$;

ATTENDU QUE l'évaluation du dessous du souffleur (maintien du couteau à neige) se fera directement au garage en faisant une bonne inspection visuelle et qu'à ce moment, ils seront en mesure de donner un estimé sur cette réparation non incluse dans la cotation du haut;

ATTENDU QUE le coût d'un gear box neuf est 785\$ et que refaire le vieux en coûte environ le même prix;

ATTENDU QU'il est plus rentable de mettre un gear box complet neuf;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

DE faire réparer le souffleur et le tracteur chez Avantis Coopérative à Ste-Marie.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention février 2019

Résolution 48-03-2019

Il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de février 2019 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Plan de mise en oeuvre Services incendie St-Odilon

Résolution 49-03-2019

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel

et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne adopte le rapport annuel du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Club de motoneige des Etchemins)

Résolution 50-03-2019

ATTENDU QUE le club de motoneige des Etchemins sollicite une aide financière pour l'achat d'une surfaceuse au coût de 300 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande.

Adoptée

6.2 Budget OMH 2019

Résolution 51-03-2019

ATTENDU QUE le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne des revenus de 93 216\$ et des dépenses de 144 218\$ laissant un déficit de 51 002\$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 45 902\$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 5 100\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investie dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

6.3 Tour de Beauce

Résolution 52-03-2019

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2019.

ATTENDU QUE la compétition aura lieu du 19 au 23 juin 2019, suivi des Championnats Canadiens du 29 juin au 1er juillet 2019.

ATTENDU QUE Le Tour de Beauce projette de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Georges/Saint-Georges le 19 juin prochain, suivi du 29 et 30 juin pour les Championnats Canadiens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'autorisation de passage du Tour de Beauce dans notre municipalité.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 53-03-2019

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h55.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.